

COMMUNE DE LAVEY-MORCLES

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 et de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Lavey-Morcles soumet à l'enquête publique du 25 mars au 23 avril 2026 inclus:

- le Plan fixant les nouvelles limites des constructions des routes

- le Plan des limites des constructions des routes radiées

Est mis en consultation durant le même délai, pour information, le Rapport explicatif accompagnant les deux plans, ainsi que l'Examen préalable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du 19 janvier 2026.

Ces documents sont consultables au greffe communal aux heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité de Lavey-Morcles, ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier, et ce jusqu'au 23 avril 2026 au plus tard.